

GUIDE DU PARENT DÉLÉGUÉ AU CONSEIL DE CLASSE

Rôle du délégué de classe

- Il représente tous les parents de la classe
- Éviter les cas personnels (certaines informations ou situations familiales n'ont pas à être débattues au conseil mais vous pouvez en parler avec le professeur principal, le Proviseur (lycée), le Principal (collège), ou le Conseiller Principal d'Education, en rendez-vous le cas échéant).
- Contacter les parents avec le questionnaire (voir modèle dans le pack), environ 10 jours avant la date du conseil de classe. Faire distribuer le questionnaire par votre enfant ou par l'élève délégué.
Selon l'établissement scolaire, le questionnaire pourrait être proposé directement aux parents via le site de l'établissement (newsletter ou PRONOTE) ; les retours seraient retransmis au parent délégué par l'intermédiaire de l'Association des parents d'élèves PEEP via Internet (contact@peep-sarreguemines.fr)
Faire une synthèse des réponses et en parler lors du conseil de classe.
- Faire vos remarques avec tact : manière, forme et cordialité sont de rigueur.
- IL y a 3 conseils par an d'une durée d'une heure, convocation en général 10 jours avant.

Pendant le conseil de classe

- Etre à l'heure
- Sont présents :
 - Le président du conseil : le Proviseur ou le Proviseur adjoint pour le lycée
le Principal ou le Principal adjoint pour le collège
 - les professeurs
 - le Conseiller Principal d'Éducation (CPE)
 - 2 délégués parents d'élèves
 - 2 délégués élèves
- Ecouter, prendre des notes pour la rédaction du compte-rendu, discrétion absolue sur le relevé de notes et/ou d'évaluations des élèves de la classe qui vous sera communiqué (ce relevé est confidentiel).
- Les différentes étapes :
 - appréciation générale de la classe par le professeur principal
 - appréciation de la classe par matière (en principe)
 - points divers évoqués par les délégués parents
 - points divers évoqués par les délégués élèves
 - cas de chaque élève (résultats, attitude...) : noter les remarques, récompenses ou sanctions (vérifier et défendre les élèves si vous trouvez la récompense ou la sanction injuste en comparaison avec un autre élève).

Après le conseil de classe

- Rédiger un compte-rendu. (en collaboration avec l'autre délégué si possible, si vous êtes 2 délégués à assister au conseil). Il doit être clair et concis, ne comporter que des annotations collectives sur la classe et des réponses d'ordre général et être fidèle au contenu du conseil de classe.
- Transmettre le compte-rendu à l'Association des parents d'élèves PEEP via Internet (contact@peep-sarreguemines.fr)